



Frais de succession

Par Setta

Bonjour,

La fille , non mariée, sans enfants décède en étant est propriétaire au 3/4 de la maison. Sa mère est propriétaire pour 1/4. Y a t'il des frais de succession de la fille à la mère ?

Merci à vous.

Par Rambotte

Bonjour.

Oui, il y a des droits de succession à payer au fisc si la succession est taxable après abattement en ligne directe (abattement 100000? a priori dans les deux sens, barème progressif en ligne directe).

Et il y a des frais d'acte pour la mutation de propriété des 3/4 de maison dont hérite la mère.

Par Hibou Joli

Bjr,

L'abattement de 100 000? et le barème en ligne directe s'appliquent effectivement entre la fille et la mère ou inversement.